

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 16086

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 5 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le régime spécial des clercs et employés de notaires (CRPCEN).

Ce régime est, à l'inverse d'autres régimes, équilibré et ne contribue en rien à la hausse des dépenses publiques.

À l'instar des régimes spéciaux précédemment cités dans cet article, sa suppression ne ferait que renforcer des difficultés de recrutement existantes.